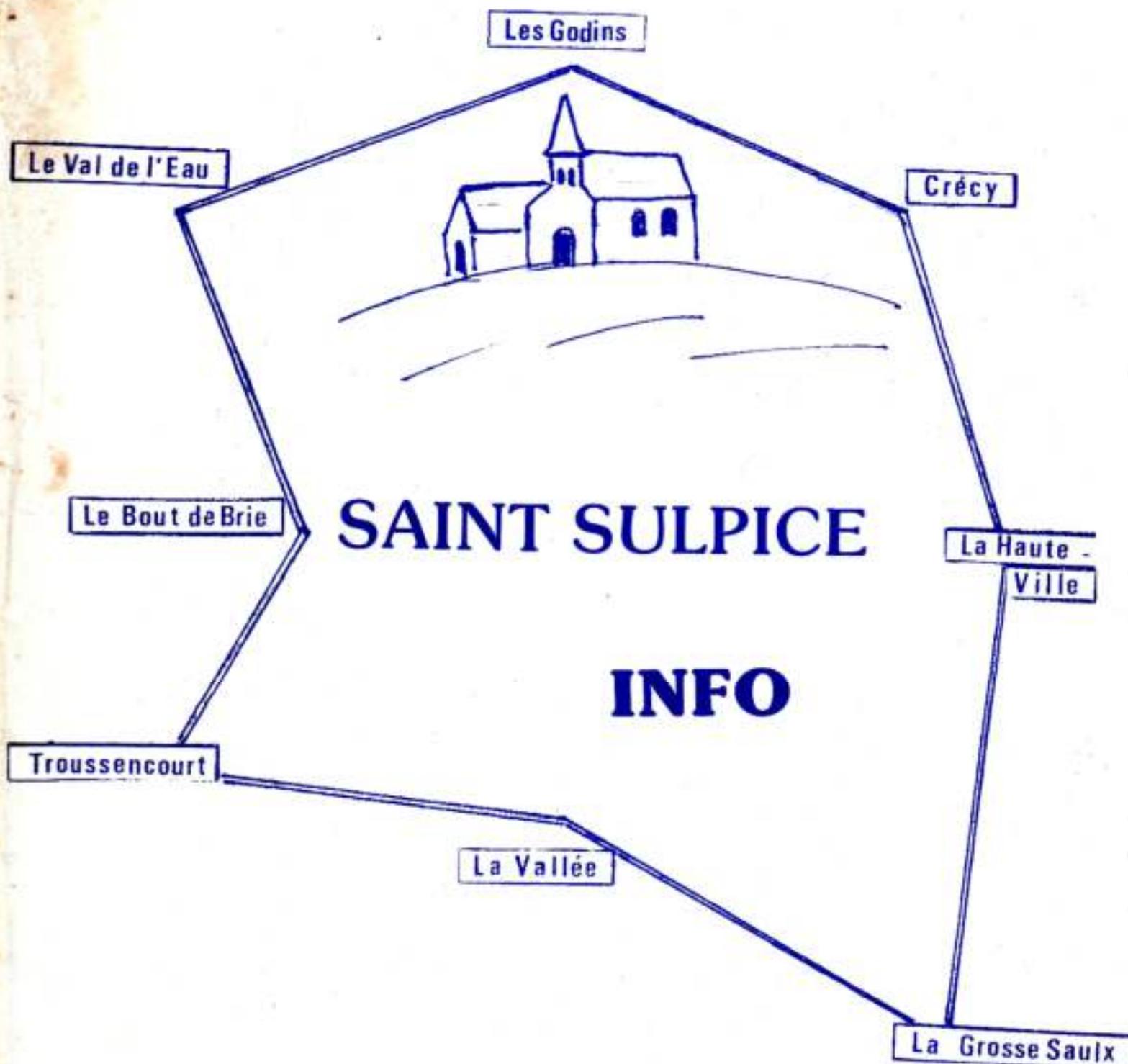


# BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 1990



Copie conforme  
à l'original



LE MOT DU MAIRE

L'année 1990 se termine après un été très agréable certes, mais malheureusement trop sec, espérons que l'hiver qui commence nous apporte les réserves d'eau nécessaires pour affronter une bonne année 1991. De toutes façons nous avons la chance d'avoir une distribution d'eau potable de bonne qualité, ce qui n'est pas le cas partout.

Une fois encore, la Municipalité ne pourra pas être accusée d'immobilisme, car l'importance des travaux réalisés cette année prouve que St Sulpice est une commune vivante. La salle multifonctions attendue depuis plusieurs années, a vu le jour, en un temps record. L'ancienne salle n'a pas été oubliée non plus, avec la réfection du plancher, l'installation d'un nouveau chauffage, afin de satisfaire toutes et tous. En ce qui concerne la voirie, les travaux de la rue de Beauvais vont sans doute mettre un terme aux inondations qui se produisaient lors de fortes pluies. Cependant chaque riverain du rû de l'orsueil devra veiller à l'entretien des berges au niveau de leur propriété.

Les écoles ont eu leur part, le jardin à la maternelle, des petits aménagements intérieurs, dernièrement le Conseil Municipal a accordé une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une classe de découverte pour le CM 2.

Avec l'arrivée de 1991, nous allons continuer. Une nouvelle tranche d'amélioration de l'éclairage public, la réfection du clocher, fortement endommagé par la tempête etc...

Après cette brève rétrospective, je vous souhaite à toutes et tous, une bonne et heureuse année, dans notre village.

Le Maire,

M. BRETON

COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir d'offrir aux habitants de la commune, agés de 65 ans et +, le traditionnel colis de Noël.  
Distribution effectuée le Lundi 24 Décembre.  
Nombre de bénéficiaires : 73

# ETAT CIVIL

## TRANSCRIPTIONS DE DECES

2

DAVID Gilbert. décédé le 25 Octobre 1990 à Blain  
court les Précy 60

Beauvais DUCROCQ Maurice Jules Joseph décédé le 18 Juin 1990 à

### DECES

Sulpice FERON Jeanne Hélène Florine décédé le 22 Octobre 1990 St

VACHON Andrée " 26 Septembre 1990 "

### MARIAGE

LAUNET Antoine René et OSTYN Catherine. Alida. Georgette, Marie. Joseph. le 29 Septembre 1990 à St Sulpice.

### NAISSANCES

BAUX Thomas . Christian. Charles né le 22/9/90 à Beauvais  
BOURIAU Sullivan. Marc. Pierre. né le 17/10/90 à Beauvais  
GERSTNER Jérémy né le 8/7/90 à Beauvais  
GRARE Adeline. Gisèle.. née le 20/10/90 à Beauvais  
MALLEK Julie née le 30/7/90 à Beauvais  
MAQUIN Laura. Marie. née le 25/11/90 à Beauvais

### PERMANENCES DU SECRETARIAT

Lundi de 15 h à 18 h. le Mercredi de 14h 30 à 18h. le Vendredi de 15h à 17h. le samedi de 8h 30 à 10 h précises.

## **HORAIRES DES MESSES**

En attendant le printemps nous vous proposons :  
**DU 30 DECEMBRE AU 17 MARS INCLUS**  
9 H 30 : NOAILLES  
11 H 15 : SAINT-SULPICE, Chapelle, 7 rue des Ecoles.

A l'exception des dimanches :

10 Février :

Messe familiale, une seule messe de secteur  
10 H 30 : Eglise de SAINT-SULPICE.

17 Février :

1er Dimanche de Carême, une seule messe de secteur  
10 H 30 : Eglise de SAINT-SULPICE.

Habituellement une messe est célébrée

- le samedi soir à 18 H 30 à HERMES
- le dimanche à 11 H à Sainte Geneviève
- le dimanche soir à 18 H 30 à la chapelle de Noailles.

### MESSE DE NOEL

#### A St SULPICE

La messe de NOEL a eu lieu le 24/12/90 à 20 H 30 à l'église de St SULPICE .

Cette cérémonie a fait le plein de notre petite église, tant les fidèles étaient nombreux.

Une chorale intergénération, dirigée par Jean Louis RUELLAN, a fait une brillante interprétation des chants de messe et de Noël .

Cette prestation n'est sans doute pas étrangère à l'affluence, assez exceptionnelle, qui a pu être constatée.

Cette expérience mérite d'être poursuivie .

ECOLESEFFECTIFS à la rentrée 1990/1991

Directrice de St Sulpice : Madame ANDRE

Directrice d'ABBECCOURT : Madame LEONI

Classes	Enseignants	Nombre d'élèves			%
		Totaux	de St Sulpice	d'Abbecourt	
Maternelle (petits)	Madame SUZE	30	17	13	47,2
Maternelle (grands)	Madame DAZARD	25	12	13	
CP*	Madame CANEVIERE	22	12	10	34,8
CE 1	Madame SZUBARGA	28	20	8	
CE 2	Madame MORLAY	24	16	8	45
CM 1	Madame LEONI	30	21	9	
CM 2	Madame ANDRE	25	15	10	
Moyenne par classe : 26,29		184	113	71	38,5

ACTIONS DE LA MUNICIPALITE EN FAVEUR DES ECOLES :

- Allocation pour fournitures scolaires : 250 F par enfant
- Subvention à la caisse des écoles(voyages,matériel,etc...) : 125 F par enfant
- Subvention supplémentaire pour classe de découverte (CM 2) : 100 F par enfant
- Jouets de Noël : 60 F par enfant fréquentant les écoles de St Sulpice .
- Réfection totale de la peinture de la classe du CE 2 . (réalisation par le garde champêtre)
- Jardin d'enfants : dernière phase de travaux terminée (clotures, engazonnement)  
Au printemps, les enfants des maternelles pourront s'ébattre, en toute sécurité, sur une pelouse de près de 1200 m<sup>2</sup>
- Murs de cloture (effondrés par la tempête)  
Une subvention de 50% vient de nous être accordée, les travaux de réfection pourront commencer aussitôt les intempéries passées .
- Divers travaux d'entretien ont été réalisés (serrurerie,accessoires WC,transformation de cheminée, etc...)

Grosses réparations en toiture, de l'école maternelle .

ABRIS-BUS

Notre demande de 2 abris-bus adressée le 29/11/89, au Conseil Général; est malheureusement arrivée après la cloture d'un programme .

Il a donc fallu attendre la création d'un autre programme .

Nous figurons, actuellement, dans un programme de 26 abris-bus commandés par le Département .

La livraison devrait intervenir dans les prochaines semaines .

# L'enfant dans la rue

d'après une étude de Bernard Schneider et Jacques Robin, ingénieurs à la Direction de l'Équipement du Rhône, avec la collaboration de l'Association départementale d'éducation pour la santé du Rhône.

Si vous pensez qu'un enfant réagit comme nous adultes face à la circulation, vous vous trompez. Si vous pensez qu'il voit et entend aussi bien que l'adulte les voitures qui arrivent, vous vous trompez et votre erreur risque, un jour, d'être la cause d'un grave accident.



L'enfant ne voit, n'entend, n'apprécie pas comme nous.

## 1 LA VISION : UN ENFANT NE VOIT PAS COMME NOUS, ADULTES

- Son champ visuel est étroit : il voit uniquement devant lui, comme s'il portait des lunettes.
- Sa petite taille ne lui permet pas de voir au-dessus des voitures en stationnement. De plus, il est caché à la vue des automobilistes.
- Les contrastes sont sa seule source d'appréciation : il met environ 4 secondes pour distinguer si une voiture roule ou est arrêtée.
- Il confond taille et éloignement : une voiture lui paraît plus éloignée qu'un camion.
- Il confond voir et « être vu ».

## 2 L'AUDITION : UN ENFANT N'ENTEND PAS COMME NOUS

- Il ne détecte pas bien d'où proviennent les sons.
- Les bruits de la vie courante le rendent distrait.

- Il n'entend que les bruits qui l'intéressent, lui (bruits curieux, inattendus, appel d'un camarade).

## 3 L'APPRECIATION DE CERTAINES SITUATIONS : UN ENFANT EVALUE MAL

- La distance d'arrêt d'un véhicule est négligée par lui. Il croit qu'une voiture s'arrête net, là où elle est, dès que le conducteur appuie sur le frein.
- Distances, temps, vitesses ne sont pas correctement évalués par un enfant.

## 4 LA SATISFACTION DES BESOINS IMMEDIATS : UNE PRIORITE POUR L'ENFANT

- Jouer est plus important que d'observer la circulation. Pour un enfant, jouer, bouger, être à l'heure à l'école ou à la maison, rejoindre ses parents de l'autre côté de la rue ou rattraper sa balle est plus important que d'observer la circulation des véhicules.
- L'impulsivité peut le conduire, par exemple, à se jeter contre une voiture qu'il a pourtant vue, mais qui le contrarie sur son chemin.

## 5 L'ENVIRONNEMENT SECURISANT : L'ENFANT N'APPRECIÉ PAS LE DANGER

- Rien ne peut lui arriver, pense-t-il, si ses parents sont auprès de lui, s'il se trouve près de sa maison ou de son école.

- Le passage dit « protégé » est un lieu où aucun accident n'est possible.
- La voiture n'est pas méchante : elle ressemble à un être humain, avec ses phares qui sont comme des yeux. D'ailleurs, il connaît bien la voiture de ses parents.

## 6 LA SYNTHÈSE : UN ENFANT NE SAIT PAS REAGIR A PLUSIEURS CHOSSES A LA FOIS

- Il lui est difficile d'observer, à la fois : le passage pour piétons, le « petit bonhomme vert » qui donne l'autorisation de passer, les voitures qui se suivent.
- « Le panurgisme » : c'est la conséquence de l'absence de réaction globale. L'enfant imite les adultes : par exemple, il traverse la rue parce que des adultes viennent de le faire, sans se rendre compte que la situation a changé en quelques secondes. S'il tient un petit camarade par la main, il se sent conforté dans l'idée d'absence de danger.

## 7 LA MORT : UN ENFANT NE LA CRAINT PAS

- La mort est un jeu : l'enfant joue souvent à être mort, puis se relève et est de nouveau vivant. Il n'a donc pas peur de mourir, mais craint plutôt que les adultes le grondent s'il oblige les voitures à freiner.

## CONCLUSION : C'EST A L'ADULTE D'ÊTRE PRUDENT

Avant 10 ans, un enfant a beaucoup de mal à se débrouiller face à la circulation, car il n'est pas un adulte en miniature. C'est en grandissant qu'il apprendra à devenir prudent et attentif. Bien sûr, il faut déjà l'éduquer, mais surtout, en attendant, c'est à nous d'être prudents. C'est à nous de modifier notre comportement à son égard :

- au volant, ralentissons à la vue des enfants, arrêtons-nous pour les laisser traverser ;
- pour aller en classe, habillons-les de vêtements voyants ;
- à la maison ou à l'école, habituons-les à « apprendre la rue » ■

DE KOKER Jacky

Délégué Départemental de l'Oise  
de la LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE

## CEUX QUI SE DEVOUENT POUR LA COMMUNE

### ANCIENNE SALLE DES FETES

Pendant la deuxième quinzaine d'août, un tiers du plancher de l'ancienne salle des fêtes a été remplacé par du plancher neuf, l'ensemble a ensuite été traité avec un vitrificateur .

Cet important travail a été réalisé à peu de frais, grâce à la main d'oeuvre bénévole de 4 Conseillers municipaux retraités que sont :

- Jean BENITEZ
- Lucien POESSEL
- Pierre SAMMARCELLI
- Maurice TOURNEL

### GRILLES DE PROTECTION DES VITRAUX DE LA CHAPELLE

Endommagées par les enfants jouant dans la cour des écoles, les grilles de protection ont été entièrement restaurées, bénévolement, fin août, par Lucien POESSEL, Conseiller Municipal .

### CHEMINEE, CLASSE MATERNELLE DE Madame DAZARD

Cette cheminée, vétuste et dégradée, a été réparée en décembre, et une petite bibliothèque aménagée à l'intérieur . Travail bénévole de Maurice TOURNEL, Conseiller Municipal .

## DES ACTIONS QUI PERMETTENT DE FAIRE PLUS SANS DEMANDER PLUS AU BUDGET MUNICIPAL

### DONS

Monsieur SPASSOV SLAVTCHO 17 LES GODINS  
Ingénieur chimiste chez Général Incendie 1, Avenue Pierre 1er de Serbie PARIS 8ème  
a offert 4 extincteurs neufs pour la Salle Maurice BRETON .

Un cadeau généreux qui a permis une belle économie au budget communal .

Monsieur et Madame Maurice BRETON ont offert une superbe pendule électronique, de grand prix, pour la salle qui porte son nom .

Les donateurs voulaient garder ce don secret, la rédaction a estimé qu'il fallait que la population soit informée .

Monsieur POULAIN Conseiller Municipal a offert une porte métallique pour l'aménagement d'un local poubelle dans les anciens WC extérieurs de l'ancienne salle des fêtes .

## NOS REMERCIEMENTS AUX GENEREUX DONATEURS

## ECLAIRAGE PUBLIC

Le programme des travaux 1990 n'est pas encore réalisé .  
Veuillez trouver ci-dessous, le programme prévu, devant être réalisé en Fevrier 1991 .

1<sup>o</sup>) - Pour terminer les routes départementales classées prioritaires par le syndicat d'Auneuil

- 3 lampes sur la 504 E (route d'Auteuil entre la Mairie et le carrefour du CD 504 au coin de la Coop.Agricole)
- 1 lampe à la Cité Leuillier sur le CD 504 (lampe omise lors du programme 1989)
- 2 lampes à la Haute ville sur le CD 504 .

2<sup>o</sup>) - Programme de la Vallée et des hameaux.

- 1 lampe rue de la Vallée, au niveau du N° 9 .
- 1 lampe au Val de l'eau, au niveau des maisons MALIN père et fils

Enfin, éclairage extérieur de l'Eglise par projecteurs .

L'extension et l'amélioration de l'éclairage public se poursuivra sur les programmes des années suivantes .

## VOIRIE

Outre l'entretien annuel, qui concernait cette année la rue de la gare et le Val de l'eau; des travaux d'investissement ont été réalisés rue de Beauvais, (réfection de l'aqueduc, pose de caniveaux et élargissement de la chaussée). Ces travaux ont permis une nette amélioration de l'écoulement des eaux pluviales .

Le résultat de l'appel d'offres, a permis d'effectuer des travaux supplémentaires au Bout de Brie, sur le parcours du car scolaire (bordures, élargissement de la chaussée), ainsi qu'au Val de l'eau, rue du château .

## SALLE DES FETES

La nouvelle salle multifonctions, baptisée "Salle Maurice BRETON" a été inaugurée le 10/11/90 sous la présidence de J.F. MANCEL, Député de l'Oise et Président du Conseil Général .

Nous avons obtenu une subvention de 571.200 F du Conseil Général .

Une autre subvention, de la Région Picardie, est en cours d'attribution, elle devrait se situer entre 20 et 25 % du devis initial HT .

Cette subvention devrait nous permettre de compléter l'équipement de la nouvelle salle, (rideaux, meubles de cuisine, etc...) et faciliter l'autofinancement d'une prochaine tranche de travaux concernant l'aménagement extérieur, clôtures, parking en enrobé, etc ...

Finalement, et compte tenu des compléments d'équipement réalisés, le total des subventions devrait se situer entre 50 et 55 % de la dépense .

## ANCIENNE SALLE DES FETES

Le plancher a été remis en état en Août .

Le chauffage électrique y a été installé le 26/11/90 .

Ces travaux permettent de poursuivre l'utilisation de cette salle, notamment par les associations locales .

Dans les pages suivantes, vous trouverez :

- le règlement d'utilisation des salles communales.
- son annexe sur les dispositions spéciales pour les Associations locales .
- les tarifs de location pour l'année 1991 .



DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

Canton de Noailles

Tél. 44 81 11 25

## REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES

- 1°) salle Maurice BRETON  
 2°) ancienne salle des fêtes

Le présent règlement est révisable à tout moment et sans préavis, en dehors des périodes de location .

Les salles sont louées ou mises à la disposition des habitants et des associations de St Sulpice en priorité .

Toute sous-location est interdite. Le titre de location est nominatif et ne peut être cédé à une autre personne .

A tout moment, s'il s'avérait que les salles ne sont pas utilisées conformément au motif d'occupation déclaré, la commune serait en droit de conserver tout ou partie de la caution à titre de préjudice.

Le Maire et ses délégués pourront accéder librement aux salles en toutes circonstances .

### §-I: ETAT DES LIEUX

Article 1 : sauf observations mentionnées sur l'état des lieux, les locaux et le matériel sont réputés en parfait état .

Article 2 : un responsable dûment mandaté et nommé désigné par les organisateurs de toute manifestation ou réunion s'engagera, en cas de dégradation des locaux ou de détérioration de matériel, à rembourser le montant des réparations ou le prix des matériels que la commune aurait à remplacer.

Cette responsabilité s'étend aux éventuelles dégradations qui pourraient être causées à l'extérieur des salles ainsi qu'aux jardinières et parkings communaux qui les environnent .

Article 3 : Avant et après la manifestation, un état des lieux est établi en présence des organisateurs ou de leur responsable, par un agent communal ou un conseiller municipal désigné par le Maire . Les locaux devront être rendus vides, tout matériel communal rangé .

Article 4 : Aucun changement ne pourra être apporté dans l'aménagement des salles, sans l'autorisation écrite du Maire .

Il est formellement interdit de planter des clous, des pitons ou des agrafes à l'intérieur des salles .

L'utilisation des pétards est interdite à l'intérieur des salles .

### §-II : POLICE, SECURITE, ASSURANCE .

Article 5 : Les organisateurs sont tenus d'assurer la police de la manifestation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles .

Article 6 : L'accès des issues de secours et portes-fenêtres devra rester libre ( pas de tables ou rangées de chaises à moins de 3 mètres devant ces issues )

Lorsque le nombre des occupants l'exige, le locataire devra prévoir un service de sécurité, lequel reste à sa charge et à ses frais .

Article 7 :sauf pour les livraisons, tout stationnement est interdit devant les portes d'accès

Article 8 : tous les utilisateurs quels qu'ils soient devront :

- assurer le nettoyage des locaux et du mobilier. Les tables en particulier seront lessivées en proscrivant tout produit abrasif .
- veiller à la fermeture de toutes les issues, à l'extinction de l'éclairage et du gaz ainsi que tous les matériels électriques, avant leur départ .

Article 9 : les utilisateurs sont tenus de contracter une assurance en responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient occasionner .

Ils devront faire état de cette assurance et fournir le N° de police au moment de la signature du contrat de location .

### § III - RESPONSABILITE DE LA COMMUNE

Article 10 : La commune ne saurait être tenue pour responsable des vols ou destructions des matériels mis à la disposition des utilisateurs ou locataires des salles, ni ceux qui y auront été déposés.

De même, pour tout véhicule stationnant sur les parkings .

Article 11 : La responsabilité de la commune est dérogée en cas d'accident corporel ou matériel qui ne serait pas dû à un vice de construction ou d'entretien, ou qui serait le fait d'une utilisation anormale des locaux ou du matériel .

### § IV - UTILISATION, CLAUSES DIVERSES

Article 12 : à l'exception de la fête communale, ne sont autorisés que les bals privés sur invitation et sans publicité .

( sauf dérogations accordées par le Maire, pour les associations locales )

Article 13 : le locataire quelqu'il soit fera son affaire des autorisations à demander (droits d'auteur, déclaration de buvette ou autres )

Article 14 : Il est recommandé de ne pas ouvrir portes ou fenêtres en cas d'utilisation d'un matériel de sonorisation .  
Evitez les bruits intempestifs qui s'entendraient à l'extérieur après 22 heures .

### § V - CONDITIONS DE LOCATION

Article 15 : les tarifs de location des salles sont fixés chaque année, par délibération du Conseil Municipal, et sont valables du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année en cours .

Ces tarifs sont insérés dans le bulletin d'information de Décembre pour l'année suivante .

Article 16 : Le demandeur devra être majeur et tenu d'acquitter une redevance de location suivant le tarif établi par le Conseil Municipal. Le règlement de la location s'effectuera par chèque au moment de la réservation, ce chèque ne sera mis en recouvrement que le jour de la location (la réservation ne sera effective qu'à la réception du chèque). Le règlement de la caution devra s'effectuer aussitôt l'état des lieux et la signature du contrat de location et précédera la remise des clefs.

Article 17 : En cas de sinistre ou de force majeure, si la commune retirait son autorisation ou l'ajournait, le montant de la location serait restitué au demandeur, mais la commune serait dégagée de toute autre obligation et ne devrait aucune indemnité pour préjudice .

Article 18 : Dans le cas où le demandeur se dédirait après réservation, le montant de la location serait acquis à la commune à titre d'indemnité à moins que la salle puisse être relouée auquel cas, le montant de la location sera remboursé .

Article 19 : La Municipalité sera appelée à statuer sur les cas non prévus au présent règlement et en particulier pour toute prise de courant électrique pour activités à l'extérieur des salles .

FAIT A ST SULPICE  
POUR VALOIR ET SERVIR CE QUE DE DROIT  
Le .....

Le demandeur  
signature à faire précéder de la mention  
" Lu et approuvé "

sous la signature, indiquer le nom  
en MAJUSCULES

Le Maire ou son  
représentant .

## DISPOSITIONS SPECIALES POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES .

LES ASSOCIATIONS LOCALES bénéficient, en semaine, de la gratuité dans L'ANCIENNE SALLE pour l'exercice de leurs activités déclarées et suivant le calendrier établi chaque année en accord avec la Municipalité .

### POUR LES WEEK END ET JOURS FERIES

1 location gratuite par an, dans chacune des salles .

( un contrat de location devra néanmoins être établi et un chèque de caution déposé)

\* 1 location gratuite par an, en semaine, pour l'Assemblée Générale .

### POUR LES AUTRES UTILISATIONS : MEME REGIME QUE POUR LES HABITANTS DE ST SULPICE .

#### NOTA :

Pour bénéficier des gratuités précitées, les associations locales,devront être composées d'au moins :

75 % d'habitants de St Sulpice, pour les membres dirigeants

50 % d'habitants de St Sulpice pour les adhérents

- un exemplaire des statuts et de chaque modification éventuelle
- une liste annuelle des adhérents avec noms,prénoms, communes de résidence  
ou une déclaration sur l'honneur du Président, indiquant le nombre d'adhérents total et  
et le nombre d'adhérents n'habitant pas St Sulpice .

devront être fournis à la Mairie .

#### MESURES D'ORDRE :

1°) Dans la salle Maurice BRETON et ses annexes, aucun dépôt permanent de matériel n'est possible, en dehors du matériel communal .

2°) Dans l'ancienne salle et ses annexes, sous la responsabilité des déposants, certains matériels pourront être déposés, avec l'autorisation écrite du Maire, en fonction de la place disponible .

Ces autorisations sont accordées à titre précaire et révocables .

#### DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pour le Comité Communal des Fêtes, l'occupation des salles, pour les Fêtes traditionnelles assurées pour le compte de la commune, n'entre pas dans le quota de gratuité, de cette association .



DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

Canton de Noailles

Tél. 44 81 11 25

ANNEE 1991Du 1er Janvier au 31 Décembre inclus

TARIFS DE LOCATION  
DES SALLES COMMUNALES

1°) SALLE Maurice BRETON

	<u>Habitants StSulpice</u>	<u>Non habitants</u>
<u>WEEK END</u> <u>du Samedi 8 heures au Lundi 8 heures</u>	<u>1500 F</u>	<u>2500 F</u>
<u>JOURS FERIES (en dehors du week end)</u> <u>par 24 H de 8 H à 8 H</u>	<u>800 F</u>	<u>1300 F</u>
<u>En SEMAINE</u> <u>par 24 H de 8 H à 8 H</u>	<u>700 F</u>	<u>1100 F</u>

Nota : lorsqu'un jour férié s'ajoute à un week end, le prix sera fixé par la municipalité en fonction de la durée et par cas d'espèce, lorsqu'il y aura possibilité d'une double location.

2°) ANCIENNE SALLE

Mêmes durées que ci-dessus :

<u>WEEK END</u>	<u>600 F</u>	<u>1100 F</u>
<u>SEMAINE</u> <u>JOURS FERIES (en dehors du week end)</u>	<u>400 F</u>	<u>700 F</u>

PAIEMENT DE LA LOCATION : A LA RESERVATION\* PAIEMENT D'UNE CAUTION EGALE AU PRIX DE LOCATION : à la remise des clés

ATTENTION : En cas de perte de clé de la salle Maurice BRETON, il sera réclamé la somme de 1700 F (prix spécial correspondant au remplacement des clés et des barilletts - clé avec carte magnétique empêchant la reproduction).

Le rangement du matériel, le nettoyage, la mise en sacs poubelles, le rangement des sacs poubelles dans le local poubelles : SONT A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Nota : les poubelles ne doivent pas comporter de verre qui doit être déposé dans le container prévu à cet effet.

UTILISATION COMMERCIALE

Le tarif sera fixé de gré à gré par la  
Municipalité

CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'OISE  
—  
LE PRÉSIDENT  
—

Beauvais, le 27 Octobre 1990

Réf. : PM/CB - 296

Monsieur le Premier Ministre,

A plusieurs reprises, le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de l'Oise ont appelé l'attention du Gouvernement et du Syndicat des Transports Parisiens sur la situation des milliers d'habitants du département de l'Oise qui prennent chaque jour le train pour se rendre à leur travail en région parisienne.

En effet, ceux-ci ne bénéficiant pas de la carte orange, doivent acquitter des coûts de transport particulièrement élevés.

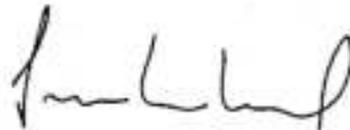
Ces démarches sont toujours restées sans réponse.

C'est avec regret que j'ai appris que la récente extension de la carte orange ne concerne toujours pas l'Oise.

Cette décision me paraît injuste et injustifiée.

Aussi, dans l'intérêt de ces nombreux usagers particulièrement déçus, je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir engager, le plus rapidement possible, des négociations sur ce dossier, avec toutes les parties concernées, afin de trouver une solution permettant de répondre aux demandes légitimes des intéressés et de réduire le montant de leurs frais de transport.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jean-François MANCEL  
Député de l'Oise

Monsieur Michel ROCARD  
Premier Ministre  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

## Un conciliateur pour Beauvais-Noailles

Un conciliateur a été installé depuis hier pour le secteur de Beauvais-Noailles. Il s'agit de M. Michel Greffe, un Compiégnois, officier de l'ordre national du Mérite, qui a été nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel d'Amiens le 3 octobre dernier. Il a prêté serment hier devant la première Chambre de la cour d'appel d'Amiens.

M. Greffe tiendra sa permanence tous les lundis à partir du lundi 19 novembre prochain. Il sera le matin, de 9 h 30 à 12 h, à salle Marissel à Beauvais, 6, rue Jean-Jaurès, de 15 h à 17 h à la mairie de Noailles.

Le conciliateur est chargé de tenter une conciliation entre des particuliers à l'occasion d'un différend qui les oppose, afin d'éviter d'aller jusqu'au tribunal. Il peut notamment intervenir sur tous



les litiges liés à des droits dont les intéressés ont libre disposition. Son intervention est gratuite, et rapide.

Si la conciliation n'aboutit pas, les opposants peuvent alors faire appel aux voies traditionnelles de la justice et aller jusqu'au procès.

### Pour savoir où se place votre commune...

■ Et si votre commune exagérât ? Pour le savoir, comparez votre taux d'imposition avec les taux moyens pratiqués en 1990 pour la taxe d'habitation.

Nombre d'habitants	Taux moyen
- 0 à 699 .....	7,30 %
- 700 à 1 999 .....	8,49 %
- 2 000 à 4 999 .....	9,30 %
- 5 000 à 9 999 .....	10,42 %
- 10 000 à 19 999 .....	11,84 %
- 20 000 à 49 999 .....	13,14 %
- 50 000 à 99 999 .....	12,59 %
- 100 000 à 299 999 .....	15,07 %
- 300 000 et plus .....	11,91 %

### Ce que ramassent les départements en 1990

(Produit des quatre taxes locales, en francs par habitant.)

- HAUTS-DE-SEINE .....	1 471 F (vice-record de France)
- VAL-DE-MARNE .....	1 165 F
- SEINE-SAINT-DENIS .....	1 082 F
- VAL-D'OISE .....	930 F (moyenne nationale)
- YVELINES .....	915 F
- SEINE-ET-MARNE .....	867 F
- ESSONNE .....	829 F

Le Courrier Picard

30-11-1990 - PAGE

# Les routes annoncées seront construites » affirme le directeur des routes

Christian Leyrit directeur des routes auprès du ministre des Transports fait le point sur l'état d'avance des projets autoroutiers en Picardie.

3  
out comme l'A29, l'auto-  
A16 (Amiens-Boulogne)

sera construite elle aussi en plusieurs tronçons. Les premiers travaux concerneront le tronçon Amiens-Lille Adam en région parisienne. Cette section est déjà inscrite au schéma directeur depuis 1986 en raison de l'importance du trafic routier. La procédure administrative est presque terminée et l'on n'attend plus que le décret d'utilité publique qui doit être signé dans les jours qui viennent. Les travaux devraient donc démarrer rapidement.

Quant au tronçon Amiens-Boulogne, sa procédure est moins avancée. On attend actuellement le lancement du dossier d'utilité publique. « Il doit intervenir dans les prochaines semaines. Avant le 31 décembre » affirme M. Leyrit en ajoutant que « toutes les routes annoncées seront construites ».

## A L'ISSUE DU SCHEMA DIRECTEUR



## TAUX D'IMPOSITION 1990

	T.H	Class.	F.B	Class.	F.N.B	Class.	T.P	Class.
ABBECCOURT	8,38	13ème	16,42	14ème	38,73	14ème	8,76	10ème
BERTHECOURT	6,33	6ème	14,50	12ème	32,80	7ème	9,16	13ème
CAUVIGNY	6,09	4ème	12,81	7ème	36,17	12ème	6,06	3ème
LE COUDRAY	6,68	8ème	18,17	19ème	40,77	16ème	8,12	8ème
LE DELUGE	10,62	19ème	18,93	20ème	44,60	18ème	16,93	19ème
HERMES	6,21	5ème	11,44	3ème	31,05	5ème	6,26	4ème
HODDENC L'ÉVÊQUE	10,31	18ème	16,50	15ème	48,51	19ème	11,63	17ème
LABOISSIERE	6,36	7ème	14,18	11ème	34,51	8ème	9,73	15ème
LA CHAPELLE ST PIERRE	9,20	16ème	14,00	10ème	49,36	20ème	4,85	1er
MONTREUIL S/THERAIN	5,25	3ème	12,00	5ème	29,59	4ème	11,00	16ème
MORTEFONTAINE EN THELLE	7,50	12ème	13,00	8ème	36,00	11ème	7,00	7ème
MOUCHY LE CHATEL	3,90	1ère	6,96	1ère	13,64	1ère	13,97	18ème
LA NEUVILLE D'ALMONT	8,97	15ème	17,02	17ème	38,92	15ème	22,64	21ème
NOAILLES	10,78	20ème	19,32	21ème	36,71	13ème	8,56	9ème
NOVILLERS LES CAILLOUX	10,19	17ème	17,95	18ème	52,87	21ème	9,64	14ème
PONCHON	6,96	11ème	11,82	4ème	32,42	6ème	9,00	12ème
STE GENEVIEVE	6,81	9ème	12,55	6ème	35,58	10ème	6,05	2ème
ST SULPICE	8,44	14ème	14,57	13ème	35,50	9ème	8,79	11ème
SILLY TILLARD	11,55	21ème	16,52	16ème	44,52	17ème	21,72	20ème
VILLERS ST SEPULCRE	6,81	9ème	13,08	9ème	28,10	3ème	6,59	5ème ex
WARLUIS	4,55	2ème	8,28	2ème	24,61	2ème	6,59	5ème ex
MOYENNE DEPARTEMENTALE	10,31		19,49		40,28			
MOYENNE NATIONALE							12,98	

## LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT :

### LES MAJORETTES

Les starlettes vous rappellent que les répétitions ont lieu :

le Mercredi de 16 H à 18 H à l'ancienne salle des fêtes

Toute nouvelle recrue sera la bienvenue au sein de notre groupe .

Les inscriptions ont lieu chaque Mercredi à partir de 17 H 45 .

Les starlettes vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année .

### LA CROIX D'OR

La section CROIX D'OR de Noailles, organise une réunion d'information sur la maladie alcoolique, à l'ancienne salle des fêtes de St SULPICE :

Le Vendredi 11 Janvier 1991 à 20 H 30

Le verre de l'amitié sera offert .

**A**ssociation  
**S**portive  
**S**aint-Sulpice

---

JUDO - GYMNASTIQUE - TENNIS DE TABLE - BOULES

Les Membres du Bureau, les Adhérents et le Président de l'Association Sportive de Saint Sulpice, vous présentent leurs meilleurs voeux pour 1991.

Durant cette nouvelle année, nous espérons vous voir encore plus nombreux venir nous rejoindre au sein de l'Association où vous pouvez pratiquer :

- Le Mardi de 18 H 30 à 19 H 30 - Judo pour les jeunes  
de 19 H 30 à 20 H 45 - Judo pour les adultes
- Le Mercredi de 18 H 30 à 21 H 00 - Tennis de table (Ping-Pong)
- Le Jeudi de 19 H 30 à 20 H 45 - Gymnastique Volontaire
- Dès les beaux jours, la section Pétanque qui organise de nombreux tournois.

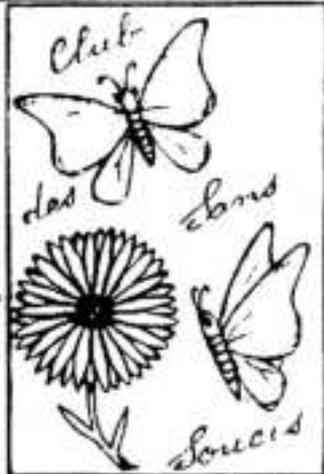
Retenez dès maintenant notre date pour le Loto annuel qui cette année aura lieu le DIMANCHE 10 FEVRIER 1991 à 14 H 30 dans la Salle Maurice BRETON.

B O N N E   A N N E E   A   T O U S

## C L U B   D E S   S A N S   S O U C I S

## S A I N T - S U L P I C E

## O I S E



L'année 1990 se termine. Dans le Bulletin Municipal du mois de Juin dernier, le Club vous a tenus au courant de ses activités durant les six premiers mois de l'année.

Pendant le second semestre, nos sorties, réunions et activités se sont multipliées, toujours avec la même réussite.

Le 5 Juillet, un car nous a conduits en Seine-Maritime où nous avons pu visiter le Centre Nucléaire de Palluel. Puis nous avons fait une petite pause pour le déjeuner dans un excellent restaurant de St-Valéry en Caux. Nous avons consacré l'après-midi à la visite du château de Cany et au parc botanique de Varengeville.

Le 17 Juillet, une groupe d'adhérents a participé à une sortie à Compiègne-Pierrefonds. Journée bien remplie : le matin promenade en petit train dans la ville et visite du château de Pierrefonds. L'après midi, une fois encore le petit train nous a fait faire une promenade de 8 Km en forêt, promenade qui s'est révélée fort agréable.

Comment être à Compiègne sans aller voir le Musée de la Figurine ? Nous n'avons pas manqué à la tradition et avons terminé la journée devant des vitrine si instructives et intéressantes au point de vue historique.

Enfin, dans le courant de l'été nous avons consacré une partie de notre temps à mettre sur pied nos annuelles soirées récréatives. Elles ont eu lieu cette année les 17 et 24 Novembre, ce qui nous a permis de recevoir nos invités dans la nouvelle salle des fêtes.

Elles ont obtenu leur succès habituel et nous remercions ici toutes les personnes qui nous ont fait le plaisir d'y assister.

Nous ne pouvons terminer ce petit article qu'en présentant nos meilleurs voeux à tous pour 1991.

### ANCIENS COMBATTANTS

La cérémonie du 11 Novembre a rassemblé tout ceux qui se souviennent des sacrifices de nos morts pour la Patrie .

Marcel MENNECIER a apporté avec son tambour, la note musicale pour les sonneries traditionnelles.

Conseillers municipaux, anciens combattants, enseignants et enfants des écoles, représentants d'associations et habitants de St Sulpice, se sont ensuite retrouvés, salle Maurice BRETON, pour le vin d'honneur offert par la Municipalité .

FOOTBALL-CLUB

:~::~:~::~:

COMME CHAQUE TRIMESTRE, QUELQUES ECHOS SUR LA VIE DE NOTRE CLUB ET LE COMPORTEMENT DES EQUIPES DU F.C. SAINT-SULPICE.

EN CETTE MI-DECEMBRE, NOUS SOMMES ARRIVES A LA MOITIE DU CHAMPIONNAT ET A LA VEILLE DE LA "TREVE HIVERNALE" QUI VA METTRE LES COMPETITIONS EN SOMMEIL DURANT UN MOIS.

NOS EQUIPES DE JEUNES CONTINUENT A DISPUTER LEURS DIFFERENTS CHAMPIONNATS AVEC ARDEUR ET OBTIENNENT CHACUNE DE BONS RESULTATS. NOUS AVONS ETE HEUREUX D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX DIRIGEANTS, CE QUI NOUS A PERMIS D'ENGAGER UNE EQUIPE SUPPLEMENTAIRE POUR LA DEUXIEME PARTIE DE LA SAISON.

NOS SENIORS REALISENT QUANT A EUX UN EXCELLENT CHAMPIONNAT, AYANT LA MEILLEURE ATTAQUE (58 BUTS MARQUES EN 9 MATCHES) ET LA MEILLEURE DEFENSE (11 BUTS EN 9 MATCHES) DE LEUR GROUPE. LA MONTEE EN DIVISION SUPERIEURE PEUT DONC ETRE ENVISAGEE AVEC UNE FIN DE CHAMPIONNAT JOUEE AVEC AUTANT DE SERIEUX.

NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUTES ET A TOUS UNE EXCELLENTE FIN D'ANNEE 1990 AINSI QUE NOS MEILLEURS VOEUX POUR 1991 EN ESPERANT VOUS RETROUVER NOMBREUX AU COURS DE LA SOIREE QUI SERA ORGANISEE EN CE DEBUT D'ANNEE 1991 ET DONT LE SUCCES PERMET EN S'AJOUTANT AUX CONCOURS OBTENUS D'ASSURER L'EQUILIBRE FINANCIER DE NOTRE CLUB.

:~::~:~::~:

- RAPPEL** : Les Associations qui désirent faire insérer des informations concernant leurs activités, dans le bulletin municipal, doivent les adresser en Mairie, au plus tard :
- le 15 Juin, pour le tirage de JUIN
  - le 15 Décembre, pour le tirage de DECEMBRE

CULTURE ANIMATION SAINT-SULPICE

organise pour tous les enfants de Saint-Sulpice, un carnaval le

**Samedi 16 FEVRIER 1991**

Les enfants se rassembleront place de la gare et défileront dans les rues de Saint-Sulpice jusqu'à la Salle des Fêtes où les attendra un délicieux goûter suivi d'une petite boum.

Un concours de costume le plus original (fait maison) sera organisé.

Pour se faire, nous demandons aux parents de bien vouloir costumer leurs enfants.

D'autres informations seront communiquées aux enfants scolarisés à Saint-Sulpice début Février et pour les autres enfants, en prenant contact dès le 4 Février auprès de Madame TOUSSAINT au 44.81.22.74 à partir de 18 H.30.

Bonne couture et venez nombreux applaudir nos enfants.

CULTURE ANIMATION SAINT-SULPICE

organise comme chaque année, avec les communes voisines, le traditionnel

**Cross Inter Villages.**

- . Compétition le 17 Mars 91
- . Entraînement tous les dimanches matin à 10 H.  
(Rendez-vous près du terrain de Foot)
- . 1er entraînement le 20 Janvier 91

Ces épreuves se disputent pour toutes les catégories d'âge et de sexe  
(Engagement gratuit)

A Bientôt

**MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNEE 1991**

## COMITE COMMUNAL DES FETES DE St SULPICE

### Fête du 14 Juillet 1990

Cette manifestation a connu au fil des années, une désaffection de plus en plus grande .  
Le bal gratuit de cette année, a été "un échec complet" .

Le CCF a donc décidé de suspendre cette manifestation qui ne semble plus intéresser personne; et de concentrer ses efforts sur la Fête Communale .

### Assemblée Générale du CCF .

Elle s'est tenue comme prévue le 17 Août 1990 .

Le bureau sortant a été reconduit dans ses fonctions .

### Fête Communale de Septembre :

Cette fête a connu cette année,un succès mitigé. Si les bals ont connu un certain succès, la fête foraine et les animations ont vu une affluence moindre que l'année précédente. Les forains se sont plaints d'une recette insuffisante .

Il n'est pas certain, que l'auto scoter adultes revienne en 1991 .

### Réunion amicale du 1/12/90 - Salle Maurice BRETON

Sur proposition du Président et l'accord des adhérents,une réunion amicale avec buffet a été organisée le 1/12/90 à 19 H. Tous les adhérents et leurs familles ainsi que tout ceux qui ont apporté leur aide au CCF,au cours de ses activités étaient invités . Réunis dans la détente et la bonne humeur, chacun a pu dialoguer et faire plus ample connaissance.

Nous espérons renouveler cette opération chaque année, pour remercier ceux qui, se dévouent .

### Arbre de Noël des Ecoles de St SULPICE

Madame ANDRE, la Directrice, a organisé l'achat et la distribution des jouets .

L'Equipe enseignante a préparé et présenté une saynète avecchants et dansespour chaque classe .

Le Comité Communal des Fêtes, outre la logistique et la sonorisation, a offert le spectacle de clowns ainsi que les friandises .

Le père Noël était habillé par CASS .

### BROCANTE du 1er MAI 1991

Pour suivre les prix pratiqués dans les autres localités, pour des manifestations équivalentes, les prix 1991 seront les suivants :

- exposants habitants St Sulpice : 10 F le mètre linéaire .
- exposants non habitants : 20 F le mètre linéaire
- buvette et restauration réservées au Comité organisateur .

Renseignements et inscriptions : Tél 44 81 18 36

Ci-joint en annexe: Fiche de renseignements, a détacher, à remplir et à adresser :





a detacher

Department of Defense

1. Name of the unit: 1st Detachment

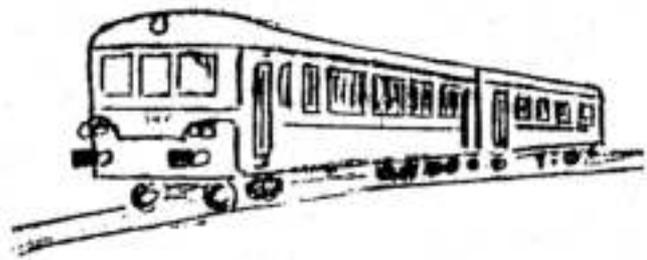
2. Location: ...

3. Date: ...

4. Signature: ...

- 1. Name of the unit: 1st Detachment
- 2. Location: ...
- 3. Date: ...
- 4. Signature: ...
- 5. ...
- 6. ...
- 7. ...
- 8. ...
- 9. ...
- 10. ...
- 11. ...
- 12. ...
- 13. ...
- 14. ...
- 15. ...
- 16. ...
- 17. ...
- 18. ...
- 19. ...
- 20. ...

# Transports SNCF



Horaires des trains desservant la gare de St SULPICE- Valable jusqu'au 1/6/91

vers PARIS			vers BEAUVAIS		
du Lundi au Vendredi	Samedis	Dimanches et Fêtes	du Lundi au Vendredi	Samedis	Dimanches et Fêtes
5.11 *	5.11 *		7.33	7.39	
5.35 *			8.44	8.44	9.39
6.22			10.31		
6.43			13.42	13.42	
7.12	7.13	7.17	14.06	14.10	14.06
7.37 *			16.31		
11.10 *			17.45		
12.10 *	12.10 *		18.08	18.20	
	14.17 *		18.24		18.33
15.13 *	15.13 *	15.13 *	18.54		
15.54 *			19.25	19.11	19.11
17.15 *		17.17	19.43		
18.29		18.14	20.08	20.11	20.11
18.55 *			20.41		21.06
	19.15	19.50 *			22.20

\* Changement de trains à  
Persan - Beaumont

la gare de St Sulpice : 44 81 11 07

Tél:

Ouverture : du Lundi au Vendredi de 5 H 45 à 21 H

Fermeture : les Samedis, Dimanches et Fêtes

est à votre disposition pour vous :

- renseigner
- établir vos billets
- retenir vos places
- établir vos cartes de réduction
- proposer des voyages, etc...

LE MAIRE

LES ADJOINTS

LES CONSEILLERS

ET LE PERSONNEL COMMUNAL

VOUS PRESENTENT

LEURS MEILLEURS VOEUX

DE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1991